

## SYNDICAT MIXTE LOIRE AVAL

\*\*\*

### CONSEIL SYNDICAL

Séance du jeudi 10 décembre 2015

\*\*\*

Délibération 2015\_12\_009

\*\*\*



#### Objet : Contrat ligne de trésorerie

Le dix décembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille quinze signé du Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire (aujourd'hui Président du SYLOA)

#### Etaient présents :

**Christian COUTURIER**, représentant titulaire de Nantes Métropole (4 voix), **Thomas QUERO** représentant suppléant de Nantes Métropole (4 voix), **Freddy HERVOCHON**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique (3 voix), **Jean-Pierre BELLEIL**, représentant titulaire de la COMPA (3 voix), **Chantal BRIERE**, représentante titulaire de Cap Atlantique (2 voix), **Jean-Yves HENRY**, représentant titulaire de la CCEG (2 voix), **Jean CHARRIER**, représentant titulaire de la CC de la région de Machecoul (1 voix), **Claude CAUDAL**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pornic (1 voix), **Joël BARAUD**, représentant titulaire de la communauté de communes de Vallet (1 voix), **Alain RAYMOND**, représentant de la communauté Candéenne (1 voix), **Jean-Charles JUHEL**, représentant titulaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux (1 voix), **Anne GUILMET**, représentante suppléante de Communauté de communes de Champtoceaux (ne prenant pas part aux votes), **Didier PECOT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois (1 voix), **Anne LERAY**, représentante titulaire de la communauté de communes de Loire Divatte (1 voix), **Jean-Paul NICOLAS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Loire et Sillon (1 voix),

Étaient excusés ou absents : **Julie LAERNOS**, représentante titulaire de Nantes Métropole, **Alain ROBERT**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique **donnant pouvoir à Freddy HERVOCHON** (3 voix), **Pascale HAMEAU** représentante titulaire de la CARENE, **donnant pouvoir à Christian COUTURIER** (3 voix), **Thierry GADAIS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire **donnant pouvoir à Jean-Paul NICOLAS** (1 voix), **Guy FRESNEAU**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire, **Jean-Pierre LUCAS** représentant titulaire de la communauté de communes Cœur de Pays de Retz **donnant pouvoir à Claude CAUDAL** (1 voix), **Bertrand SAGET**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes Candéenne, **Sylvie GAUTREAU**, représentante titulaire de la communauté de communes Sud Estuaire, **Christophe DOUGE**, représentant titulaire de Montrevault Communauté, **Muriel VANDENBERGHE**, excusée, représentante suppléante de Montrevault Communauté, **Michel BELOUIN**, représentant titulaire de la communauté de communes Ouest Anjou, **Jean-Pierre BOUILLANT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Sèvre Maine et

Goulaine **donnant pouvoir** à **Joël BARAUD** (1 voix), **Marcelle CHAPEAU**, excusée, représentante suppléante de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine.

Quorum : 14

Nombre de votants : 19 (14 présents + 5 pouvoirs) ; nombre de voix : 35 (26 directes + 9 pouvoirs)

Secrétaire de séance : **M. Jean-Pierre BELLEIL**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Si le SYLOA présente un budget primitif 2016 équilibré avec des recettes (subventions externes, contributions des membres) couvrant les dépenses de fonctionnement (et indirectement celles d'investissement par l'autofinancement), il peut présenter une fragilité en termes de trésorerie.

Cela est inhérent aux structures démarrant ex-nihilo sans avoir d'excédent à reporter.

Deux solutions sont possibles pour pallier cette situation :

- Le versement précoce, dès le mois de janvier 2016, des participations de *Nantes Métropole* et du *Département de Loire-Atlantique*, les deux plus gros contributeurs ; en effet le plan de trésorerie prévisionnel, montre que cela pourrait permettre une trésorerie positive dès le mois de janvier et dans les six premiers mois
- La passation d'un contrat de « ligne de crédit de trésorerie ».

La proposition suivante a été obtenue du **Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest** :

### CARACTERISTIQUES

**Objet** : LIGNE DE TRESORERIE

**Montant** : 100 000 €

**Durée** : 12 mois

**Taux** : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge

Soit à titre indicatif, ce jour, sur la base EURIBOR d'août 2015 :  $0,00\% + 1,40\% = 1,40\%$

### CONDITIONS

**Mise à disposition des fonds**: En une ou plusieurs fois.

**Commission d'engagement** : 200,00 €

**Commission de non utilisation** : 0,20 %

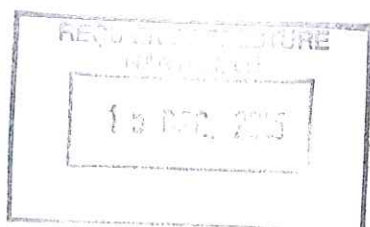
**Remboursement de la ligne** : Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

**Règlement des intérêts** : Ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu.

Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu.

Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Les frais financiers de ce contrat sont à l'article 668 du BP 2016.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité**

- ▶ **Décide** de contracter un contrat de ligne de crédit de trésorerie à hauteur d'un droit de tirage de 100 000 €, avec le Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest, aux conditions susvisées.
- ▶ **Autorise le Président** à signer toutes pièces afférentes à ce contrat (le contrat lui-même, les ordres de tirage et de remboursement en accord avec le Comptable public).

*Pour extrait certifié conforme,*

*Compte-tenu :*

- *De la transmission au contrôle de légalité*
- *De l'affichage au siège du syndicat*

Fait à Nantes, le 11 décembre 2015,

**Le Président,**

**SYLOA**

Syndicat de la Loire Aval  
42 Quai de Versailles 44000 NANTES  
SIRET : 200 055 127 00019

**Christian COUTURIER**

